

COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

Déclaration d'activité enregistrée sous le **n° 43 25 02 445 25 auprès** de la préfecture du DOUBS NAF 9499Z - SIRET 53243048500013



Formation des Experts de Justice

Session
Du Samedi 2 Octobre 2021

De 14h00 à 18h00

FOYER LA CASSOTTE 18 Rue de la Cassotte 25000 BESANCON

SESSION de FORMATION ETI 2

« Culture française - Les institutions de la Ve République » Liberté d'expression et laïcité »

Le 2 octobre 2021

Objectif pédagogique :

- comprendre les institutions de la Vème République et la séparation des pouvoirs
- appréhender le fondement des libertés au niveau national et international
- être tenu à une déontologie et une éthique particulière

Être capable :

- de mettre ses compétences au service de la Justice
- de collaborer à l'œuvre de Justice avec loyauté, indépendance et humilité

D'élaborer et rédiger :

- un interprétariat de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- une traduction compréhensible par tous (Juge, avocats, parties)

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

Thème 1. La culture française - Les institutions de la Ve République

Propos liminaires : la séparation des pouvoirs Introduction : la naissance de la V^e République

I. Vocabulaire utile

II. Les institutions législatives

- A. La démocratie représentative
- B. Organisation du Parlement
- C. Fonctions du Parlement
- 1. L'adoption de la loi
- 2. Le contrôle parlementaire et l'évaluation des politiques publiques

III. Les institutions exécutives

- A. Le président de la République
- B. Le Gouvernement

IV. Les institutions juridictionnelles

V. Le Conseil constitutionnel

- A. La composition du Conseil constitutionnel
- B. La saisine du Conseil constitutionnel
- C. Rôles du Conseil constitutionnel

Thème 2. La liberté d'expression et la laïcité

Introduction : Les fondements des libertés au niveau national et international

I. La liberté d'expression

- A. Valeur de la liberté d'expression
- B. Contenu de la liberté d'expression
- C. Limites de la liberté d'expression

II. Liberté religieuse et laïcité

- A. La liberté de croire et le libre exercice du culte.
- B. Liberté religieuse et séparation des Eglises et de l'Etat
- C. Neutralité et laïcité

III. La protection des libertés

- A. Protection non-juridictionnelle.
- B. Protection juridictionnelle

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des participants et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants:

Madame Clémence Lavigne, docteure en Droit public

Durée de la formation : 3 heures ½

Tarif membre CEJCA et postulants 60€ / Tarif non-membre :100€